

**PROCES VERBAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 décembre 2018**

**PRESENTS : DIAZ Arnaud – DIAZ Yvan - ROUSSET Marie France - MANESCAU Serge
SILVA Arlette – BOUQUIGNAUD Daniel**

ABSENTS EXCUSÉS : LENNE Mauricette

DATE DE CONVOCATION : 06 décembre 2018

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Maison des cimes : choix des entreprises
- Programmation des investissements 2019- 2020
- Questions diverses

| |
|---|
| Maison des cimes : choix des entreprises |
|---|

DCE « maison des cimes » Choix des entreprises

Considérant le projet porté par la mairie de créer une « maison d'accueil temporaire mère-enfant » appelée Maison des Cimes,

- Vu** le code des marchés publics précisant les modalités des procédures adaptées,
Vu la 2^{ème} phase de consultation des entreprises, ayant pris fin le 24 octobre 2018,
Vu les propositions reçues pour les travaux de réhabilitation de la maison.

Le Maire propose à l'assemblée :

De choisir les entreprises parmi les candidats qui ont soumis une proposition, selon les lots suivants :

| | DESIGNATION | ENTREPRISE RETENUE | PRIX HT |
|--------|--------------------------------|----------------------|-------------|
| LOT 1 | Démolition gros œuvre | SAS ABTP | ATTRIBUE |
| LOT 2 | Charpente couverture zinguerie | SAS ABTP | ATTRIBUE |
| LOT 3 | Ossature bois bardage | SAS ABTP | ATTRIBUE |
| LOT 4 | Menuiseries extérieures | SARL DE DIOS FRERES | ATTRIBUE |
| LOT 5 | Plâtrerie isolation | SARL SJC | 41 327.60 € |
| LOT 6 | Electricité chauffage | SPIE | ATTRIBUE |
| LOT 7 | Plomberie VMC | ESGM | 41 373.80 € |
| LOT 8 | Chapes carrelage faïence | SARL SJC | 53 269.07 € |
| LOT 9 | Menuiseries intérieures | SARL MENUISERIE MORA | 38 454.59 € |
| LOT 10 | Peinture | RAUZY PEINTURE | 15 358.45 € |
| LOT 11 | Enduits | SAS ABTP | ATTRIBUE |
| LOT 12 | Serrurerie | SARL DE DIOS FRERES | ATTRIBUE |
| LOT 13 | Cuisines | NON ATTRIBUE | INFRUCTUEUX |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, d'attribuer le marché aux entreprises listées ci-dessus.

AUTORISE M le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

DECIDE, conformément à l'article 30 du décret du 25 mars 2016, de relancer une consultation négociée pour les lots non attribués.

Programmation des investissements 2019- 2020

Maison des Cimes
Rue Pamet
Parking Mairie
Menuiseries pré du Moulin

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : Décision modificative n°2 – Budget commune

Afin de régulariser les comptes pour l'intégration des travaux en régie de l'année 2018 sur la commune,

Le Maire propose à l'assemblée :

D'effectuer les augmentations de crédits suivants sur le budget de la commune :

INVESTISSEMENT

Article 2151-040/DI : + 13 901 €

Article 021/RI : + 13 901 €

FONCTIONNEMENT

Article 023/DF : + 13 901 €

Article 722-042/RF : + 13 901 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 23H15

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux